



inkipio

audit

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN
252 rue de la Bâtie
01160 PONT D'AIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Inkipio sas

Immeuble Le Sans-Souci - 19 rue de Tuiliers 69003 LYON • Tél. +33 (0)4 72 68 22 88 • E-mail : info@inkipio.fr • website : www.inkipio.fr

Société par Actions Simplifiée inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom

S.A.S. au capital de 40.000 € • 399 982 602 RCS Lyon

Membre indépendant



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN
252 rue de la Bâtie
01160 PONT D'AIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2024

À l'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de la Fédération.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 31 mars 2025
Le Commissaire aux Comptes

Inkipio sas



Gérard ALBRIEUX

BILAN ACTIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ACTIF

	Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024			01/07/2022 au 30/06/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	66 303	61 327	4 975	8 683
Immobilitisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations corporelles				
Terrains	1 060 493	124 548	935 945	627 423
Constructions	1 638 948	1 508 310	130 637	141 796
Installations techn., matériel et outil. ind.	301 102	162 089	139 013	49 117
Autres	426 047	352 777	73 270	49 067
Immobilitisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	1 031 156		1 031 156	113 419
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilitisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	12 000		12 000	18 000
Autres				
TOTAL (I)	4 536 049	2 209 052	2 326 997	1 007 505
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	6 385		6 385	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	4 064		4 064	128 251
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	882 645		882 645	567 439
Valeurs mobilières de placement	813 367		813 367	1 995 510
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 792 782		2 792 782	898 495
Charges constatées d'avance	59 850		59 850	44 241
TOTAL (II)	4 559 092		4 559 092	3 633 937
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 095 141	2 209 052	6 886 089	4 641 442



BILAN PASSIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PASSIF

Du 01/07/2023
au 30/06/2024

Du 01/07/2022
au 30/06/2023

FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		3 531 122	3 506 738
Autres			
Report à nouveau		600 422	24 385
Excédent ou déficit de l'exercice			
	Situation nette (sous total)	4 131 544	3 531 122
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		462 536	137 417
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	4 594 080	3 668 540
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		194 153	188 326
	TOTAL (II)	194 153	188 326
PROVISIONS			
Provisions pour risques		206	3 215
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)	206	3 215
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 012 758	
Emprunts et dettes financières diverses		350	350
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		55 773	129 938
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		257 770	115 867
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		181 828	6 600
Autres dettes		571 612	517 638
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		17 560	10 969
	TOTAL (IV)	2 097 650	781 362
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 886 089	4 641 442



COMPTE DE RÉSULTAT

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 131 740,72	1 218 776,93
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	37 717,80	32 396,25
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	518 713,71	358 369,76
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	672 855,33	571 762,17
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	54 627,35	69 167,41
Utilisations des fonds dédiés	155 302,27	122 875,62
Autres produits	244 031,16	244 561,79
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 814 988,34	2 617 909,93
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	842 534,79	848 998,53
Variation de stock	-6 384,60	
Autres achats et charges externes	709 566,13	761 730,87
Aides financières	91 855,33	103 502,64
Impôts, taxes et versements assimilés	53 645,41	48 342,48
Salaires et traitements	481 905,63	437 509,56
Charges sociales	226 758,64	188 535,37
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	92 901,05	87 364,21
Dotations aux provisions		3 214,61
Reports en fonds dédiés	161 129,46	138 289,15
Autres charges	68 749,89	82 444,43
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 722 661,73	2 699 931,85
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	92 326,61	-82 021,92
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	575 830,16	4 301,21
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	575 830,16	4 301,21
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	22 924,77	
Différences négatives de change	243,40	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	23 168,17	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	552 661,99	4 301,21



COMPTE DE RÉSULTAT

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	644 988,60	-77 720,71
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 406,50	381,00
Sur opérations en capital	131 154,00	115 916,39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	133 560,50	116 297,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	41 568,37	13 197,02
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	41 568,37	13 197,02
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	91 992,13	103 100,37
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	136 559,00	995,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 524 379,00	2 738 508,53
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 923 957,27	2 714 123,87
EXCÉDENT OU DÉFICIT	600 421,73	24 384,66
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	32 694,56	36 311,04
TOTAL	32 694,56	36 311,04
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	32 694,56	36 311,04
TOTAL	32 694,56	36 311,04
TOTAL	600 421,73	24 384,66



ANNEXE COMPTABLE



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain est une association Loi 1901. Elle représente les chasseurs du département auprès des partenaires et des Institutions et organise la gestion cynégétique du territoire.

En regroupant l'activité cynégétique du département, elle a pour mission :

- la mise en valeur du patrimoine cynégétique, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitants.
- la promotion et la défense des intérêts de la chasse et de ses adhérents.
- la formation théorique et pratique des candidats à l'examen du permis de chasser.
- la conduite d'actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'attention des gestionnaires des territoires et des chasseurs.
- la coordination des actions des Associations Communales de Chasse Agréées.
- le suivi et l'indemnisation des dégâts des grands gibiers, ainsi que la conduite des actions de prévention.
- l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

L'effectif de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain est de treize salariés, dont un Directeur placé sous la tutelle du Président.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total est de 6 886 089,14 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 600 421,73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/11/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Contributions volontaires :

Le coût global du bénévolat pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 est estimé à 32 694,56 €. Ce montant représente 1 754 heures au taux de 11,65 € (valeur du SMIC au 30 juin 2024 : 20 434,10 €) auxquelles il est ajouté les charges sociales calculées au taux de 60%.

Le coût du bénévolat avait été chiffré à 36 311,04 € pour l'exercice précédent.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	2 à 8 ans
- Audiovisuel	5 à 8 ans
- Collections	8 ans
- AAI divers	8 à 10 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	8 à 10 ans
- Logiciels	3 à 4 ans
- Terrains et aménagements constructifs	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	65 603,55
	Terrains		750 261,12	310 232,00
	Sur sol propre		999 020,50	
	CONP.	Constructions	639 927,02	
		Sur sol d'autrui		
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.		206 320,77	145 014,15
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		93 104,25	2 988,00
	Inst. générales, agencs & aménagts divers		147 918,34	35 100,93
	Autres immos corporelles		158 955,16	6 622,00
FIN.	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		113 419,00	917 737,21
	Avances et acomptes			
	TOTAL		3 108 926,16	1 417 694,29
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		18 000,00	
		TOTAL	18 000,00	
TOTAL GENERAL			3 192 529,71	1 418 393,29

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			66 302,55	
	Terrains				1 060 493,12	
					999 020,50	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			639 927,02	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			50 232,60	301 102,32	
		Inst. gal. agen. amé. divers			96 092,25	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		18 641,62	164 377,65	
		Mat. bureau, inform., mobilier			165 577,16	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes				1 031 156,21	
		TOTAL		68 874,22	4 457 746,23	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			6 000,00	12 000,00	
		TOTAL		6 000,00	12 000,00	
TOTAL GENERAL			74 874,22	4 536 048,78		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ISACOMPTA CONF'IT - Fiscal

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	56 920,88	4 406,20		61 327,08
TOTAL	56 920,88	4 406,20		61 327,08
Terrains	122 837,73	1 710,17		124 547,90
: Sur sol propre	878 744,13	6 160,04		884 904,17
Constructions				
: Sur sol d'autrui				
: Inst. générales agen. aménag.	618 407,22	4 999,00		623 406,22
Inst. techniques matériel et outil. industriels	157 203,99	55 117,89	50 232,60	162 089,28
: Inst. générales agencem. amén.	73 236,54	2 864,76		76 101,30
Autres immob. corporelles	147 434,86	3 114,26	18 641,62	131 907,50
: Mat. bureau et informatiq., mob.	130 239,60	14 528,73		144 768,33
: Emballages récupérables divers				
TOTAL	2 128 104,07	88 494,85	68 874,22	2 147 724,70
TOTAL GENERAL	2 185 024,95	92 901,05	68 874,22	2 209 051,78

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
: Sur sol propre							
: Sur sol autrui							
: Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
: Inst. gales, ag. am div							
: Matériel transport							
: Mat. bureau mobilier inf.							
: Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de la Fédération à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Contribution exceptionnelle :

Au 30 juin 2024, le solde non encaissé sur la contribution exceptionnelle 2022/2023 a fait l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant de 206.01€.



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	3 214,61		3 008,60	206,01
	TOTAL	3 214,61		3 008,60	206,01
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
	TOTAL GÉNÉRAL	3 214,61		3 008,60	206,01
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation				
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	12 000,00	6 000,00	6 000,00
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	4 063,82	4 063,82	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	16,49	16,49	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	858 474,15	858 474,15	
	Charges constatées d'avance	59 849,73	59 849,73	
TOTAUX		934 404,19	928 404,19	6 000,00
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	6 000,00	
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	59 849,73
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	59 849,73

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	728 427,40
Disponibilités	
TOTAL	728 427,40

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	3 506 737,56	24 384,66			3 531 122,22
Excédent ou déficit de l'exercice	24 384,66	-24 384,66	600 421,73	24 384,66	600 421,73
Subventions d'investissement	137 417,36		457 416,00	132 297,15	462 536,21
TOTAUX	3 668 539,58		1 057 837,73	156 681,81	4 594 080,16



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts
					Montant global
					Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Life Valbonne 2020	42 578,00		14 684,52		27 893,48
Reflecteurs REG F4-21	2 458,50		1 980,00		478,50
Dép 23 A1 PPLynx	10 000,00		10 000,00		
Dép 23 A3 ECOPONT	5 000,00		5 000,00		
Dép 23 A10 Lutte contre ESOD	86 000,00		86 000,00		
Dép 22 ECOPONT	5 000,00		5 000,00		
ECO 893 PPPLynx 22	34 488,12		30 925,27		3 562,85
ECO 1168 haies	2 801,03		1 712,48		1 088,55
Region 2024 Grands Prés		18 792,00			18 792,00
Dép 2024 A1 PPPLynx		11 294,00			11 294,00
Dép 2024 A3 ECOPONT		2 016,56			2 016,56
Dép 2024 A5 intercultures		6 293,13			6 293,13
Dép 2024 A10 ESOD		67 817,00			67 817,00
ECO 1159 ORB		575,00			575,00
ECO 1248 VERNANGES		13 693,03			13 693,03
ECO 1262 JLNp 2024		2 024,17			2 024,17
ECO 1286 AGRIBIODIV01		29 339,16			29 339,16
ECO 1324 BIODIVERSIT HAIES		1 160,75			1 160,75
ECO 1430 ICE 2024		8 124,66			8 124,66
TOTAL	188 325,65	161 129,46	155 302,27		194 152,84



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Autres dettes : dont 562 007,45 € dégâts.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	1 012 758,10	41 638,81	174 658,99	796 460,30
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	350,00	350,00		
Fournisseurs & comptes rattachés	55 773,08	55 773,08		
Personnel & comptes rattachés	53 181,20	53 181,20		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	60 745,33	60 745,33		
Etat & Impôts sur les bénéfices	129 289,00	129 289,00		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	14 554,00	14 554,00		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	181 827,85	181 827,85		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	564 227,52	564 227,52		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	17 560,00	17 560,00		
TOTAUX	2 090 266,08	1 119 146,79	174 658,99	796 460,30
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 025 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	12 488,56			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	17 560,00
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	17 560,00

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	246,66
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 903,92
Dettes fiscales et sociales	91 653,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	564 227,52
TOTAL DES CHARGES À PAYER	681 031,42



ENGAGEMENTS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 107 363,75 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.



LES EFFECTIFS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions s'élève à 72 447 euros.
Le montant des avantages en nature s'élève à 1 600 euros.



COMMENTAIRE

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

Evènement postérieur à la clôture :

Le siège social changé à partir de début janvier 2025 est devenu :

252, rue de la Bâtie

ZAC Ecosphère

01160 PONT D'AIN

